

Monsieur le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

DOCUMENT POUR INFORMATION

Paris, le 26 Février 1991

COLLISIONS VEHICULES - GRANDS MAMMIFERES SAUVAGES

LES MESURES DE PROTECTION

Vous savez que l'enquête "Collisions Véhicules - Grands Mammifères Sauvages" dont les fiches de renseignements furent établies pour 76 % par les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage, a fait l'objet d'un compte-rendu qui vous a été adressé le 19 Janvier 1989.

Ainsi un certain nombre de points noirs ont pu être déterminés et il conviendrait maintenant de mener des actions tendant à limiter les accidents.

C'est la raison pour laquelle nous avons étudié avec le CETE DE L'OUEST, responsable de l'analyse de l'enquête, les différentes techniques susceptibles d'être appliquées afin de diminuer les collisions. Ces mesures sont exposées dans la note d'information ci-jointe.

Si vous envisagez la mise en oeuvre dans votre département de tels dispositifs, vous pouvez nous le faire savoir et nous vous aiderons à déterminer ce qui conviendra le mieux à l'implantation choisie.

Claude MALLET

Mission de la Préservation de la Faune
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE